

de 35 paroisses la vie de 7123 femelles“ qui, à l'âge de 15 ans, sont réduites à 4714 filles. A partir de cet âge, 1099 sont restées filles et 3615 sont entrées dans le mariage.

A l'âge de	
20 ans il est mort	33 filles et 19 femmes sur mille.
25 „ „ „ „	38 „ „ 16 „ „ „
30 „ „ „ „	39 „ „ 39 „ „ „
35 „ „ „ „	34 „ „ 39 „ „ „
40 „ „ „ „	54 „ „ 64 „ „ „
45 „ „ „ „	57 „ „ 56 „ „ „
50 „ „ „ „	119 „ „ 96 „ „ „

En 1764, d'après Muret, il y avait dans le Pays de Vaud, sur 10,000 âmes, 71 mariages, 279 baptêmes et 222 morts.

La fréquence des mariages varie suivant les périodes d'abondance ou de disette, de paix ou de guerre. *Wild* explique par la grande mortalité de 1778 le petit nombre des mariages de cette époque. „L'hymen“, dit-il, „ne se trouve guère parmi les misères et les funérailles.“ La cherté des temps diminue les naissances. En 1758, il y a eu 1377 mariages (1 mariage sur 100 personnes). *Bridel*, „Conservateur suisse“, VII, p. 54.

Nous avons relevé le nombre des mariages dans le canton depuis 1803 et calculé la nuptialité vaudoise de 10 ans en 10 ans.

Années	Mariages	Nuptialité pour 1000 habitants
1764	—	7.1
1803 à 1810	1068	7.0
1811 „ 1820	1089	6.6
1821 „ 1830	1306	7.7
1831 „ 1840	1290	7.0
1841 „ 1850	1360	7.0
1851 „ 1860	1472	7.0
1861 „ 1870	1679	7.6
1871 „ 1880	1790	7.7
1881 „ 1890	1651	6.8
1891 „ 1893	1838	7.2

D'après la „Statistique fédérale“ („Mariages“, Berne 1895, page 15), la nuptialité de 1871 à 1890 a été:

dans le canton de Vaud	7.2
en Suisse	7.4
„ Belgique	7.3
„ Italie	7.6
„ Prusse	8.1
„ France	8.0
„ Angleterre	8.4

Si, au lieu de calculer la nuptialité proportionnelle sur 1000 personnes de tous âges, on l'établit sur 1000 hommes non mariés et ayant l'âge requis pour

contracter mariage, on trouve pour la période de 1871 à 1890:

Canton de Vaud	49 mariés sur 1000
Suisse	52 „ „ „

Le canton de Vaud se trouve au 17^e rang dans le tableau de la nuptialité suisse.

Dans la plupart des cantons suisses, c'est dans le mois de mai qu'il y a le plus de mariages, tandis que c'est en décembre qu'on célèbre le plus d'unions dans le canton de Vaud.

En France et en Italie le maximum des mariages est en février.

Le bureau de statistique fait remarquer qu'en Suisse la confession catholique et la profession agricole tendent à diminuer le mariage que favorisent la confession protestante et les professions industrielles.

A ce propos, nous intercalons ici la statistique des confessions et des professions dans notre canton.

Confession. „Recensement“ de 1888, p. 2 (résidence ordinaire). Canton de Vaud:

Protestants	224,999
Catholiques	21,472
Israélites	603
Confessions inconnues	581
	<u>247,655</u>

La population vaudoise était, en 1888, répartie comme suit selon les *classes professionnelles*, sur mille habitants:

Agriculture	491
Industrie	299
Commerce	82
Moyens de transport	51
Administration, sciences, beaux-arts	62
Occupations non déterminées	15
	<u>1000</u>

Les *divorces* sont un peu *moins nombreux* dans le canton de Vaud que dans l'ensemble de la Suisse.

Sur mille mariages:

Vaud a	1.79 divorces
Suisse	2.02 divorces

(V. „Mariages contractés et divorces“. Bureau fédéral de statistique 1895, p. 52.)

Natalité générale.

En 1762 le Dr Tissot parle de la diminution de la population dans le Pays de Vaud et en trouve les causes dans l'émigration militaire et commerçante, dans le mauvais traitement des maladies dans les campagnes et dans le fait *que l'on peuple moins*.

En 1764 le doyen Muret constate que le nombre des baptêmes va diminuant depuis deux siècles. Il relève sur les registres paroissiaux les chiffres suivants:

De 1551 à 1620 il y a eu 49,860 baptêmes
 De 1621 à 1690 „ 45,005 „
 De 1691 à 1760 „ 43,910 „

Muret fait remarquer qu'il naît plus de „mâles“ que de „femelles“ et si celles-ci sont plus nombreuses dans le monde c'est que le „surplus des mâles“ disparaît dans la mortalité de la première année de la vie.

En 1764	la natalité vaudoise était de	27.9	sur 1000
1803	„ „ „	30.5	„
De 1803 à 1811	„ „ „	29.2	„
1811 à 1820	„ „ „	26.2	„
1821 à 1830	„ „ „	29.4	„
1831 à 1840	„ „ „	28.5	„
1841 à 1850	„ „ „	26.8	„
1851 à 1860	„ „ „	25.4	„
1861 à 1870	„ „ „	27.8	„
1871 à 1880	„ „ „	28.6	„
1881 à 1890	„ „ „	27	„

De 1806 à 1890, le nombre moyen des *naissances légitimes par mariage* a été dans le canton de Vaud:

De 1806 à 1830	1831 à 1850	1851 à 1870	1871 à 1890
4.1	3.8	3.7	3.8

Suivant le bureau fédéral de statistique, la natalité générale (mort-nés compris) a été, de 1871 à 1890 de 30.8 ‰ pour la Suisse et 29.3 ‰ pour le canton de Vaud.

Le maximum de natalité est à Appenzell 37 ‰ et le minimum à Genève 24.4 ‰.

Sur mille femmes dans l'âge de fécondité (15 à 49 ans):

Dans le canton de Vaud:

486 sont mariées et procréent chaque année 230 enfants; 514 non mariées et procréent chaque année 12 enfants.

En Suisse:

459 sont mariées et procréent chaque année 248 enfants; 541 non mariées et procréent chaque année 11 enfants.

Le nombre moyen d'enfants par famille, dans la période de 1871 à 1890, est de 4.9 pour la Suisse (maximum Uri 5.9, minimum Genève 3.1), et de 4.4 pour le canton de Vaud.

La moyenne est la suivante par district:

Aigle	4.0	Moudon	3.7
Aubonne	4.3	Nyon	3.6
Avenches	4.2	Orbe	4.0
Cossonay	4.6	Oron	4.6
Echallens	4.3	Payerne	4.8
Grandson	4.3	Pays-d'Enhaut	4.9
Lausanne	3.1	Rolle	3.5
La Vallée	4.1	Vevey	3.7
Lavaux	3.7	Yverdon	3.8
Morges	4.0		

A quoi attribuer notre faible natalité, inférieure à celle de l'ensemble des cantons suisses? L'infécondité est-elle la conséquence d'une dégénérescence de la race ou le fait d'une stérilité voulue?

I. Causes physiologiques.

Le bureau fédéral de statistique attribue les fluctuations générales de la natalité à l'accroissement ou à la diminution du nombre des mariages. Les premiers-nés représentent à peu près le quart des naissances d'une année.

L'affaiblissement constitutionnel devrait se traduire par la prédominance des naissances féminines. Telle est la loi générale.

De 1769 à 1778, suivant *Wild*, la différence entre les naissances de filles et celles de garçons (dans le district d'Aigle) était de 1000 à 1129.

Depuis 1803, on compte en moyenne 104 garçons pour 100 filles. En Suisse, de 1870 à 1890, ce rapport de sexualité est de 106.

Dans certaines années, cependant, l'élément féminin a prédominé. Ainsi il naît:

En 1806	2193 garçons	2273 filles
1816	2147 „	2182 „
1822	2420 „	2425 „
1844	2549 „	2562 „
1885	3256 „	3264 „

Rien n'explique ces exceptions à la règle physiologique.

II. Causes économiques.

Notre climat est très salubre, notre sol fertile et la densité de la population n'a jamais été assez forte pour empêcher l'extension du nombre des travailleurs. Les guerres n'ont pas eu d'influence notable sur le mouvement de la natalité. La *dissette de 1817* seule a modifié d'une manière considérable le taux ordinaire des naissances ainsi que le prouve le tableau suivant:

1812	4248 naissances
1813	4217 „
1814	4303 „
1815	4408 „
1816	4294 „
1817	3933 „
1818	3716 „
1819	4400 „
1820	4599 „

Le bureau fédéral de statistique („Recensement“, 1888, 2^e vol., p. 26), montre que cette diminution d'un sixième des naissances a contribué à rendre les mariages plus rares de 1845 à 1850. De ce fait les naissances ont été moins nombreuses.

La perturbation économique causée par la *maladie des pommes de terre* a contribué peut-être aussi à la chute du taux de la natalité.

En 1844 il y a eu	5101	naissances
1845	5162	„
1846	5412	„
1847	4727	„
1848	4832	„
1849	5322	„
1850	5238	„

La population d'aujourd'hui porte encore en elle la trace d'événements qui remontent à deux ou trois générations.

III. Causes volontaires.

L'influence de la volonté sur l'infécondité relative des mariages ne peut être appréciée mathématiquement. Nos statistiques ne répondent point au critérium de la prédominance excessive des naissances masculines. Les écarts du nombre proportionnel des deux sexes ne sortent pas des conditions physiologiques habituelles.

Il faut attribuer la stérilité à des *causes morales*.

C'était l'opinion de Muret qui, déplorant le petit nombre des naissances, indiquait les moyens de doubler la population en 120 ans.

„Le physique est tel dans notre pays, disait-il, qu'à cet égard nous n'avons rien à désirer et *si le moral y répondait*, nous pourrions dès à présent chanter victoire et vous annoncer une prompte repopulation“. Voici les conseils qu'il donne: „Réprimez l'ivrognerie. Extirpez le luxe. Favorisez les mariages. Rendez le service militaire moins ruineux pour le pays. Cherchez les moyens efficaces pour arrêter le cours des épidémies et pour prévenir ainsi la mortalité des petits enfants. Mettez en honneur le travail et surtout l'agriculture. Autant qu'il se peut liberté entière (c'était sous le régime bernois), point de gêne, point de violence“.

En 1897, le Dr *Henri Secrétan*, dans une savante étude des lois de la natalité („Quelques notes sur le mouvement de la population“, Lausanne, Payot, 1897), et dans une œuvre d'une haute élévation philosophique („La science et la morale“, Paris, Alcan, 1897), aboutit aux mêmes conclusions que l'éminent économiste de Vevey. Il propose aux sociétés décroissantes les remèdes suivants :

„Enrayer la centralisation qui fait affluer la vie dans les grandes villes; diminuer en haut le luxe dont la propagation est fatalement contagieuse; réformer l'opinion, encore imprégnée des idées antiques et féodales des classes conquérantes sur l'infériorité du travail: le travail manuel est celui que nous devrions estimer le plus, puisque nous ne saurions nous en passer un seul jour; protéger le travail agricole quand il souffre trop du libre-échange et que la population pauvre des campagnes se porte en masse dans les villes pour offrir ses bras à l'industrie: protéger le petit

paysan, c'est protéger le sang de la nation, la source vive de la natalité“.

L'idéal serait que l'équilibre s'établisse entre une natalité suffisante et le bien-être mieux réparti.

La natalité de notre canton a suivi la marche décroissante qu'entraînent les progrès de la civilisation. Elle est due à peu près aux mêmes causes que celle de la France, énumérées par Fouillée. („Revue des deux Mondes“, octobre 1895.) „L'émigration dans les villes, la cherté croissante de la vie et la diminution de la valeur de l'argent qui invite à une prévoyance extrême; l'aisance croissante qui augmente les besoins au lieu de les apaiser et les fait grandir plus vite qu'ils ne peuvent se satisfaire; la densité croissante de la population; la loi militaire qui retarde les mariages; la loi du partage égal des fortunes qui fait qu'on ne veut pas morceler son bien en le divisant et qui excite les enfants à compter sur une fortune toute faite, à perdre l'esprit d'entreprises, à s'engourdir dans la médiocrité — voilà les causes économiques et sociales de la natalité toujours décroissante.

„Les classes arrivées, intelligentes, qui ont la supériorité intellectuelle et volontaire sont précisément celles qui s'éliminent elles-mêmes par la stérilité voulue. Au contraire, l'imprévoyance, l'inintelligence, la paresse, l'ivrognerie, la misère intellectuelle et matérielle sont prolifiques et se chargent pour une bonne part du recrutement national“.

La théorie de Malthus est erronée. L'accroissement naturel de la population n'a pas à redouter l'insuffisance des subsistances. L'hygiène publique ne peut recommander la contrainte morale prêchée par l'illustre économiste et qui d'après John Stuart Mill était pratiquée en Suisse sur une large échelle.

Une plus grande fécondité augmente l'intensité de vie physique et mentale dans une nation, elle augmente aussi l'intensité de la vie économique, précipite la circulation des richesses, accroît enfin la somme des richesses publiques au lieu de la diminuer (Guyau).

Nous ne saurions mieux combattre l'opinion qu'une population clair-semée est un bien qu'en citant la réfutation donnée par *De Loys* en 1764 dans son „Mémoire sur la dépopulation“¹⁾. — „Plus la patrie renferme d'hommes dans son sein, plus elle a de bras pour défendre sa liberté, pour faire produire à la terre les choses nécessaires à la vie, pour préparer celles qui ont besoin de l'être. Sur un plus grand nombre d'hommes il se trouve plus de gens de génie capables d'inventer, de perfectionner les choses utiles, plus de gens à talents, à industries, à découvertes; plus d'esprits propres aux sciences qui influent sur le bonheur,

¹⁾ Essai sur la population du canton de Berne et plus particulièrement du canton de Vaud, 1766, 3^e partie.

propres au gouvernement de l'Etat, à former des projets salutaires, à en exécuter ou à en concevoir de grandes vues, plus enfin il y aura de cultivateurs et de manufacturiers⁴.

Natalité illégitime.

L'hygiène, comme la morale, a le plus grand intérêt à faire diminuer le nombre des enfants naturels, car ils sont plus exposés à la mort que les autres enfants, soit au moment de leur naissance, soit dans la première année de leur vie. Leurs chances de mort sont deux fois plus grandes que celle des enfants dont les parents sont mariés.

Le taux de l'illégitimité des naissances s'est progressivement élevé depuis le commencement du siècle et a varié du 2.8 sur 100 naissances générales de 1803 à 1810 au 6.1 de 1861 à 1870.

Fréquence des naissances illégitimes exprimée par leur proportion au total des naissances et calculée par district pour la période de 1871 à 1890:

	%		%
Aigle	5	Morges	3
Aubonne	3	Moudon	6
Avenches	5	Nyon	4
Cossonay	4	Orbe	4
Echallens	4	Payerne	7
Grandson	3	Pays-d'Enhaut	3
Lausanne	9	Rolle	3
La Vallée	2	Vevey	6
Lavaux	5	Yverdon	6

Relation des naissances illégitimes au nombre total des naissances:

	%
1803 à 1810	2.8
1811 „ 1820	3.5
1821 „ 1830	4.6
1831 „ 1840	4.3
1841 „ 1850	4.7
1851 „ 1860	5.2
1861 „ 1870	6.1
1871 „ 1880	5.3
1881 „ 1890	5.4
1891 „ 1893	5.2

Nombre moyen annuel des naissances illégitimes.

A. Sur 1000 femmes de population totale:

	1831-1840	1841-1850	1851-1860	1861-1870	1871-1880	1881-1890
Vaud	1.4	1.4	1.5	1.8	1.6	1.5
Suisse	—	—	—	—	1.6	1.4

B. Sur 100 naissances:

1871 à 1890	{	Vaud 5.
		Suisse 5.

La natalité illégitime a eu une marche analogue à celle d'autres cantons, où l'augmentation des naissances illégitimes n'a cessé que depuis l'année 1860.

L'augmentation s'est donc produite d'une manière régulière, sauf dans la période de 1821 à 1830 et dans celle de 1861 à 1870. Nous ne saisissons point les causes de la première ascension. Celles de la seconde méritent d'être étudiées, car elles répondent à une thèse à l'ordre du jour, celle de la recherche en paternité.

Il ressort de la „Statistique fédérale“ (livr. 112, page 35) que les districts protestants ont le même taux de natalité illégitime (12 naissances illégitimes sur 1000 femmes non mariées et dans l'âge de fécondité), soit qu'ils admettent la recherche en paternité (districts allemands), soit qu'ils l'excluent (districts français). Il n'y a pas de différence entre les districts français protestants et catholiques.

La différence qui existe à ce point de vue entre les districts catholiques allemands et les districts protestants (8 à 12) tient à d'autres facteurs que la loi.

Le canton de Vaud a été alternativement sous le droit germain de la recherche en paternité et sous les principes du droit français qui ne légifère pas en pareille matière.

La recherche en paternité a duré 52 ans (1803 à 1855) et le régime de la liberté a commencé en 1856. En examinant la marche de l'illégitimité pendant ces deux périodes, on reconnaît qu'elle n'a été modifiée que dans les premières années de l'application de la nouvelle loi.

La recherche en paternité qui paraît à première vue si humaine et si juste, offre cependant du danger. Loin de protéger toujours la vertu, elle favorise souvent le vice. Dans son exposé des motifs de 1855, le Conseil d'Etat réclamait l'abolition de l'action en paternité, en considération de ses inconvénients et de l'incertitude de ses résultats. Le Grand Conseil vota sans opposition la loi du 1^{er} décembre 1855, qui supprime la recherche en paternité, mais améliore la position des enfants naturels reconnus quant à leurs droits sur les biens de leur père.

Le vœu du D^r Ladame (Congrès de Genève 1882¹⁾ sur l'expérimentation des deux systèmes dans le même pays, a donc été réalisé dans le canton de Vaud. Le résultat montre que l'influence de la législation n'est pas considérable. Ce n'est donc pas par des lois rigoureuses que l'on mettra un frein à la séduction, mais bien par l'élévation de la conscience publique et par la réforme des mœurs.

¹⁾ „Des enfants illégitimes en Suisse“, vol. II, page 599.